



DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE SOISSONS
CANTON DE VIC-SUR-AISNE

PROCÈS-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} DÉCEMBRE 2023

<p><u>Dates de convocation :</u> 24 novembre 2023</p> <p><u>Dates d'affichage :</u></p> <p><u>Nombre de membres :</u> En exercice : 9 Quorum : 5 Présents : 3 Votants : Pouvoirs :</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le premier décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre ERBS, Maire.</p> <p><u>Etaient présents :</u> <i>Messieurs ERBS, TANTÔT, LAURENT.</i></p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Étaient absents :</u> <i>Mesdames LAGARDE, WARGNIER ; Messieurs DUPREZ, JULIEN, PASTEUR, FLAVIGNY.</i></p>
--	---

Jean-Luc TANTÔT est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent (15 septembre 2023).
- Identifications de zones d'accélération des énergies renouvelables. (Voir lien ci-après : <https://macarte.ign.fr/carte/W3Cf8x/portail-cartographique-enr>)
- Demande de subvention DETR – Assainissement non collectif Mairie/Logement communal.
- Décision modificative budgétaire.
- Limitation de vitesse.
- Aides aux voyages scolaires.
- Provisions sur créances douteuses.
- Questions diverses.
- Questions diverses

OUVERTURE DE LA SEANCE A 17h30.

Le Maire constate que le quorum n'est pas atteint.

En application de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que « le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », le Maire déclare que le Conseil Municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Il renvoie la séance au mardi 05 décembre 2023 à 17h00.

Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE NOISY-LE-VILLAGE' and '1830' at the bottom. The signature is written in a cursive style.

Pierre ERBS.

Le secrétaire de séance,

The image shows a handwritten signature in blue ink, written in a cursive style.

Jean-Luc TANTÔT.